



Commission des Jeunes

Le mardi 22 novembre 2022

Présents(es): Mmes Louise PARMENTIER, Odile TAPIN- Mrs Antoine BOUET – Claude TAPIN -Thierry DAVENET - Jean LUCAS - Gérard PACILLY - Jérôme BRETOT - Noël SANSON - Guy DORIZON

Excusés(es) : Mme Cathy LEGEARD – Mrs Cédric SAVARY - Maxime L'HOTELLIER -Wilfried LEDOYEN- Benjamin LECROSNIER

Ordre du jour :

- Challenge U11/U13 réglementation
- U18 montée en R3 fin championnat automne
- Points sur les autres catégories
- Validation des sites pour les finales
- Questions diverses
- **CHALLENGES U11 / U13**

a. **U11 :**

À la suite des divers échanges entre les présents : contenu du nombre d'équipes engagées, conformément à l'article 4 des règlements des coupes des jeunes garçons et suite à la réunion du 4 octobre, la commission décide à l'unanimité la mise en place du schéma d'organisation suivant pour ce challenge.

- Un challenge D1, poule unique, à 16 équipes qualifiées pour la phase finale, qui se déroulera le dimanche 14 mai.
- Un challenge D2 avec deux poules géographiques de 8 équipes. La phase finale se déroulera le samedi 13 mai. Le club organisateur est qualifié d'office, 7 équipes sont qualifiées par poule ainsi que le meilleur 8^{ème}. Si le club organisateur se trouve dans cette pyramide qualifiée, sa qualification d'office permet de qualifier le second 8^{ème}.
- Le Challenge fonctionne selon la formule « échiquier », afin d'équilibrer les rencontres domicile/extérieur (éviter le tout domicile où le tout extérieur) la commission se réserve la possibilité d'inverser les rencontres. La commission prendra en compte également l'occupation des terrains en fonction du nombre d'équipes qui jouent à la même heure à domicile.

b. **U13 :**

Mise en place d'un challenge D1, poule unique, à 16 équipes qualifiées pour la phase finale, qui se déroulera le samedi 1 avril. Une finale départementale avec 2 ou 3 qualifiés (en fonction des règles FFF) pour la finale régionale

- Sur le règlement : » REGLEMENTS DE LA COUPE DE LA MANCHE U13 », il faut lire Challenge D1 à la place de Challenge Départemental, et Challenge D2 à la place de challenge District.
- Comme en challenge U11, nous sommes sur un fonctionnement en formule échiquier. Afin d'équilibrer les rencontres domicile/extérieur (éviter le tout domicile où le tout extérieur) la commission peut inverser les rencontres. Il sera pris en compte l'occupation des terrains en fonction du nombre d'équipes qui jouent à la même heure à domicile.

- **U18 : MONTEE EN R3 : FIN DES CHAMPIONNATS D'AUTOMNE.**

La ligue a décidé, pour cette saison, du fait de la réforme des groupes de R3, de n'autoriser qu'une montée de district en R3 en fin de championnat d'automne. Le district de la Manche ayant deux poules de D1 en U18, la montée en R3 se fera au calcul du quotient pour les clubs classés premiers de chaque poule, comme indiqué dans son règlement.

Comme en U15, l'équipe U18 accédant en ligue ne pourra plus disputer le challenge U18. Les équipes descendant en U15 et U18 ne pourront pas participer aux divers challenges.

- **VALIDATION POUR LES FINALES**

Afin de tenir compte des desideratas des clubs, la commission a décidé pour les finales jeunes de valider les lieux suivants :

- U11
 - D1 le dimanche 14 mai : STE CROIX de Saint-Lô
 - D2 le samedi 13 mai : PERCY
- U13
 - Finale Régionale PITCH : samedi 1 avril : BREHAL
- JND 4 sites samedi 3 juin
 - Nord : BRICQUEBEC
 - Centre nord : CARENTAN
 - Centre sud : TORIGNY
 - Sud : ST MARTIN des CHAMPS

En plus de ces finales il faut ajouter : la finale U13 D1 et cette année une finale D2, elles auront lieu lors des finales « foot en famille » prévues le week-end du 17 et 18 juin 2023

- **CONCLUSION :**

Les membres présents ne soulevant de questions, le président de la commission clôt la réunion.

Pont Hébert le 02/12/2022

Guy DORIZON

Président de la Commission des jeunes.

